

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 06 MAI 2026

02-18 Objet : CNAS – DESIGNATION D'UN DELEGUE

N° Ordre : DE-067-2026

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4. Désignation de représentants -autres

L'an deux mille vingt-six, le 6 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Nomdieu, après convocation régulière du Président du 29 avril 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (48) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Aurélia BONA

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, Marie-Ange PRADO et MM Serge ARNAUNÉ, Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO et M. Michel DAUNES à Mme Aurélia BONA

Lavardac : Mme Hélène DEMESTE à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Najet EL KHAIRI

Membres absents excusés (0) :

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : M. Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 53

Présents : 48

Votants : 53

Absents : 5

- Dont « pour » : 53

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Le Président expose qu'Albret Communauté a mis en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS depuis le 1er janvier 2017 et conformément à la délibération n°041-2017 du 15 février 2017.

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Considérant l'article 6 des statuts du CNAS, relatif au fonctionnement des instances locales, qui précise que chaque collectivité territoriale, établissement public, association et comité local ou autre personne morale adhérant désigne un représentant du collège des élus (dénommé délégué local des élus) pour siéger à l'assemblée départementale et un représentant du collège des bénéficiaires (dénommé délégué local des agents) pour siéger à l'assemblée départementale.

Ils sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal.

Ils siègent à l'assemblée départementale annuelle (titre III, chapitre 2) et procèdent à l'élection des membres du Conseil d'Administration et des membres des bureaux départementaux, fonctions auxquelles ils sont éligibles.

Considérant les élections municipales de mars 2026 et par voie de conséquence le renouvellement de l'assemblée du conseil communautaire ;

Vu le renouvellement du conseil communautaire, installé lors de la séance du 22 avril 2026 ;

S'agissant du délégué local des agents, le Président propose de confier cette mission à la Directrice des Ressources Humaines (DRH) ;

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT ;

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret pour désigner le représentant du collège des élus,

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;

► **de désigner** Mme Laurence Benloch, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué local des élus pour représenter le collège des élus d'Albret Communauté auprès du CNAS.

► **de valider** la désignation par Monsieur le Président de la DRH en qualité de « délégué local agent » parmi les membres du personnel. Des « correspondants CNAS » pourront être désignés dans les services pour promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Signature of Alain Lorenzelli, President, over a circular stamp of the Albret Communauté (47600 Nérac).

Publication le : 11 MAI 2026

Nicolas Lacombe
Secrétaire de séance



Signature of Nicolas Lacombe, Secretary of the meeting, over a circular stamp of the Albret Communauté (47600 Nérac).